

LOI N° 2006-02 DU 16 JANVIER 2006

Portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 24 septembre 2005 à Washington, entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement complémentaire du projet de construction et de bitumage de la route Comè-Zoungbonou via Possotomè et Bopa.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification par le Président de la République, de l'Accord de prêt d'un montant de cinq millions (5.000.000) de Dollars US, soit environ deux milliards six cent vingt cinq millions (2.625.000.000) de francs CFA, signé le 24 septembre 2005 à Washington, entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement complémentaire du projet de construction et de bitumage de la route Comè-Zoungbonou via Possotomè et Bopa.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

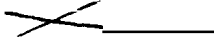
Fait à Cotonou. le 16 janvier 2006,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



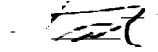
Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports;



Christiane Jeanne-Marie O. TABELLE

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-OLC3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP
3 UNIPAR FDSP 02 JO 1.